



# République Démocratique du Congo: Les civils en danger pendant les opérations de désarmement.

Document d'information de Human Rights Watch, décembre 2004

Abus des droits humains des civils par les groupes armés à Walungu.....	3
Les groupes armés rwandais .....	3
Abus par les FARDC et les ex-groupes Mayi Mayi.....	7
Désarmer les groupes armés rwandais .....	9
Les relations du gouvernement congolais avec les groupes armés rwandais.....	10
Un nouveau mandat pour la MONUC .....	10
L'opération de désarmement à Walungu .....	12
Besoin de protéger les civils.....	14
Recommandations.....	15
Au gouvernement congolais : .....	15
Aux groupes armés rwandais : .....	16
A la MONUC : .....	16
Au Conseil de Sécurité des Nations Unies : .....	17

## Sommaire

Les groupes armés rwandais, à l'instar de beaucoup d'autres groupes armés à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), tuent, violent ou nuisent d'une autre manière aux civils et pillent ou extorquent souvent leurs biens. Suivant les termes du Protocole des Accords de Lusaka et de Prétoria mettant fin à quatre ans de guerre au Congo, le gouvernement congolais s'est engagé à désarmer ces groupes, mais il n'a pas réussi à le faire. Face à cet échec, le Rwanda, également signataire des accords de paix, a menacé d'envahir le Congo. L'armée congolaise, les Forces Armées de la République

Démocratique du Congo (FARDC) et une force onusienne de maintien de la paix connue sous le nom de la MONUC, ont commencé une nouvelle opération de désarmement à Walungu (province du Sud Kivu) au début du mois de novembre. Au cours de ses premières semaines, l'opération n'a pas beaucoup produit, mais en même temps les officiers de la MONUC au Nord Kivu ont enregistré de plus grands succès dans leurs efforts de persuader les groupes armés rwandais de déposer les armes et de rentrer dans leur pays.

A la fin novembre, Paul Kagame, le président rwandais, a déclaré que les efforts de désarmement volontaire avaient échoué et a menacé d'envoyer les troupes de l'armée rwandaise au Congo pour désarmer de force les groupes armés rwandais. Ces menaces et incursions par les troupes de l'armée rwandaise au Congo qui s'en seraient suivies peu après ont mis le feu aux poudres. Un conflit armé, entre les soldats rebelles congolais qui appartenaient dans le temps aux forces du Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma) et les autres soldats de l'armée congolaise, a repris dans la province du Nord Kivu. Il a entraîné la fuite de près de 200.000 civils et interrompu les efforts de désarmement au Nord Kivu.

Les troupes congolaises, peu organisées et sans discipline, peu entraînées et peu ravitaillées, ont aussi violé et pillé les civils qu'elles sont censées protéger. Ces types d'abus dont ce rapport rend compte pour le Sud Kivu ont aussi gâté la conduite de l'armée congolaise au Nord Kivu depuis la reprise du conflit armé.

Ni la MONUC, ni les commandants congolais n'ont de plans adéquats pour protéger les civils contre les abus par les combattants rwandais ou par les soldats de l'armée congolaise, lesquels abus croîtront certainement si les forces congolaises commencent à recourir à la force pour désarmer les groupes armés rwandais. La MONUC et les commandants congolais doivent mettre en place une stratégie efficace pour protéger les civils maintenant et au cours des opérations à venir.

Les acteurs internationaux qui appuient le processus de paix au Congo doivent contrôler et promouvoir le respect par tous les signataires des Accords de Lusaka, du Protocole de Prétorias ainsi que d'autres accords qui en ont résulté, dont la récente déclaration de Dar-Es-Salaam portant sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, signée à l'issue du premier sommet des leaders de la région en novembre 2004.

## **Abus des droits humains des civils par les groupes armés à Walungu**

Ces dernières années, le Congo de l'est a souffert, plus que toute autre partie du pays, du conflit armé et des abus y relatifs contre les civils. D'après les estimations de International Rescue Committee, près de quatre millions de Congolais ont perdu leurs vies depuis 1998 à la suite de la guerre au Congo – de l'est pour la grande majorité. Beaucoup de victimes étaient des personnes déplacées qui sont mortes de froid, de faim ou de manque d'assistance médicale<sup>1</sup>. L'Accord de Paix Global et Inclusif qui a mis en place le gouvernement de transition en juin 2003 et les accords bilatéraux et régionaux consécutifs en matière de sécurité n'ont pas conduit à la paix dans les provinces de l'est où les civils continuent d'être la proie des attaques, de violence sexuelle systématique et de pillages par une foule de groupes armés et de soldats de l'armée congolaise.

Depuis novembre 2004, quelque 200.000 personnes au Sud et Nord Kivu ont fui leurs domiciles, se réfugiant dans d'autres communautés ou dans la forêt<sup>2</sup>. Certains ont été témoins des combats entre les soldats de l'armée congolaise et les troupes rebelles, mais d'autres, habitués au bruit et aux conséquences des combats armés, ont fui tout simplement parce qu'ils avaient entendu des coups de feu ou des informations relatives à l'arrivée des troupes.

### ***Les groupes armés rwandais***

Les groupes armés rwandais, majoritairement d'ethnie Hutu, pillent et extorquent régulièrement aux civils congolais qui vivent dans le voisinage leurs biens. Quelquefois, ils les tuent, les violent ou leur font du mal d'une autre façon. Ces groupes armés – généralement appelés « ex-FAR » (pour ceux qui ont appartenu par le passé à l'ex-armée rwandaise, Forces Armées Rwandaises, FAR) et les « Interahamwe » (la milice qui a tué beaucoup de Tutsi) – portent un cachet spécial puisque certains de leurs membres ont trempé dans le génocide contre les Tutsi au Rwanda, en 1994. Ceux qui ont effectivement commis le génocide constituent la minorité<sup>3</sup>, mais l'association avec le génocide entache tout le monde. Dans une déclaration datant du 29 novembre adressée au Conseil de Sécurité, le représentant permanent du Rwanda auprès des Nations Unies

---

<sup>1</sup> International Rescue Committee & Burnet Institute, "Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey," décembre 2004.

<sup>2</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17-19 novembre, Butembo et Lubero, 17-20 décembre 2004.

<sup>3</sup> Interview de Human Rights Watch, London, 9 mai 2001; un officier expérimenté des Nations Unies a estimé que 60 pour-cent des présumés combattants rwandais étaient en fait nés au Congo, 16 décembre 2004.

a souligné l'importance de récents recrutements par ces groupes. Il a affirmé que les groupes armés rwandais recrutent et entraînent « beaucoup d'autres, incluant des jeunes gens et des enfants qui n'ont pas physiquement participé au génocide de 1994. »<sup>4</sup>

Les plus chevronnés, et pour le moment les plus anciens membres de ces groupes armés rwandais, ont fui au Congo, avec des centaines des milliers de civils, après la prise du pouvoir, au Rwanda en 1994, par le Front Patriotique Rwandais (FPR), mettant fin au génocide. Certains d'entre eux, dont beaucoup groupés au sein des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), gardent l'objectif de rentrer au pays par la force ou par des négociations<sup>5</sup>. Ce mouvement politico-militaire compte entre 8.000 et 15.000 hommes et a quelques leaders spéciaux en Europe et en Amérique du Nord<sup>6</sup>. D'autres opèrent pour le moment comme des bandes hors-la-loi, sans objectif politique. Il s'agit, par exemple, des Rastas décrits ci-dessous. D'autres cependant, qui sont arrivés en 1994, ne sont plus des combattants; ils se sont tournés vers l'agriculture et vivent côte à côte avec les Congolais.

En 1996 et 1998, les représentants du Rwanda ont justifié l'invasion rwandaise au Congo en déclarant que les groupes armés rwandais constituaient une menace de génocide contre les Tutsi du Rwanda et du Congo lui-même. Le même argument a été utilisé par les autorités rwandaises en novembre 2004. Dans un discours devant le Sénat Rwandais, le président rwandais, Paul Kagame, a cité un incident du 15 novembre 2004 à l'occasion duquel plusieurs obus ont été tirés sur le territoire rwandais, ainsi que le massacre des réfugiés congolais à Gatumba, au Burundi, en août 2004 comme preuve du danger que constituent les combattants Hutu rwandais au Congo<sup>7</sup>. Ni l'identité ni les raisons de tous ceux responsables de ces incidents n'ont été établies.

L'ambassadeur Richard Sezibera, représentant du Rwanda pour les Grands Lacs, a déclaré aux donateurs internationaux à Kigali, le 9 décembre, que les combattants basés au Congo étaient responsables de onze attaques contre le Rwanda au cours des trois

---

<sup>4</sup> Déclaration par le Représentant Permanent de la République du Rwanda au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 29 novembre 2004.

<sup>5</sup> Ce rapport emploie généralement le terme "groupe armé rwandais" et parle des FDLR seulement quand il est question de cette organisation spécifique. Au mois de septembre, un groupe des activistes du FDLR en Europe se sont séparés du groupe original et ont formé le R-FDLR.

<sup>6</sup> Les représentants du Rwanda estiment les combattants à entre 10.000 et 15.000; la MONUC les estiment à entre 8.000 et 10.000. International Crisis Group, "Back to the Brink in the Congo," 17 décembre 2004.

<sup>7</sup> Discours du président du Rwanda devant le Sénat Rwandais, 30 novembre, tel que diffusé par Radio Rwanda, 19:00.

mois précédents. Cependant, peut-être reconnaissant la grande supériorité de l'armée rwandaise, en hommes, entraînement et armes, Sezibera a également admis, dans une interview avec le International Crisis Group, que les FDLR « ne constituent plus une menace immédiate au gouvernement. » Il a ajouté : « Ils posent un problème de sécurité pour la vie des gens, pour les biens et pour notre croissance économique. »<sup>8</sup>

Les combattants des FDLR ont établi leur base dans les zones rurales, aussi bien du Nord que du Sud Kivu. A Walungu, Sud Kivu, endroit choisi pour les premières opérations conjointes de désarmement par l'armée congolaise et la MONUC, les FDLR vivent dans les villages ou aux alentours de ceux-ci alors qu'un groupe dissident connu sous le nom de Rastas est dans les forêts environnantes<sup>9</sup>. S'évaluant dans l'ordre de moins de cent combattants, les Rastas ont récemment commis de graves abus au cours des attaques nocturnes dans les villages des groupements de Kanyola et Izege de Walungu<sup>10</sup>. Les leaders des FDLR ont pris leurs distances par rapport aux Rastas, mais les autorités locales affirment que les Rastas ne souffrent d'aucune entrave de la part des FDLR. Ils passent souvent les positions de ces dernières quand ils rejoignent la forêt après leurs attaques<sup>11</sup>.

Les témoins ont décrit les raids de pillages nocturnes par les groupes rwandais armés qui ont enlevé des hommes et des femmes, les tuant, les violant ou les faisant passer à la bastonnade et les forçant à transporter leurs biens. Elise<sup>12</sup>, une jeune femme de 19 ans enlevée du village de Mukama autour de minuit, le 4 octobre 2004 a confié :

Ils m'ont prise avec mon mari... dans la forêt et m'ont envoyée chercher du kanyanga [une boisson locale]. Après ça, ils ont tué mon mari à quatre heures de

---

<sup>8</sup> International Crisis Group, "Back to the Brink in the Congo," Rapport Afrique, 17 décembre, 2004, p.4, disponible à <http://www.icg.org>. Sezibera a répété la même déclaration à un journaliste, dans une interview, à la fin décembre, communication électronique de Human Rights Watch, 23 décembre 2004.

<sup>9</sup> Les Rastas pourraient compter dans leurs rangs quelques ex-Mayi Mayi congolais. Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17-19 novembre 2004.

<sup>10</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17 novembre 2004.

<sup>11</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17 novembre 2004. Voir aussi le communiqué des FDLR, "Les FDLR condamnent les viols des femmes et jeunes filles en RDC et demandent à ce que les responsables de ces crimes soient traduits en justice," 11 novembre 2004, disponible à <http://fdlr.r-online.info/indexframe.htm>.

<sup>12</sup> Les noms ont été changés pour protéger l'identité des victimes.

l'après-midi, le lundi. Après l'avoir tué, ils m'ont violée. Dix-neuf personnes m'ont violée dans la forêt<sup>13</sup>.

Elise a dit que ses agresseurs étaient armés et, pour certains, en uniformes militaires. Ils parlaient Kinyarwanda, la langue du Rwanda. Elle les a vus frapper à mort, avec un bâton, un jeune homme avant de se saisir de ses vaches. Le jour suivant, elle s'est échappée avec un autre garçon qui avait été fait prisonnier. Un administrateur local, qui a essayé d'intervenir auprès des combattants a été tué aussi. Son corps, ainsi que celui du mari d'Elise ont été trouvés plus tard sur une colline. Deux autres corps ont été trouvés tout près<sup>14</sup>.

A la fin août et en septembre 2004, un groupe armé rwandais a attaqué à trois reprises le village Budodo dans la région de Kanyola. Le 27 août, ces attaquants ont enlevé deux adolescentes et ont systématiquement pillé les biens, dont vingt-six vaches. Le 30 août, les mêmes attaquants sont revenus au domicile où ils avaient trouvé les deux adolescentes quelques jours avant et ont violé une femme de vingt ans de la même famille. Elle a dit : « Ils sont entrés dans ma maison et ont commencé à me donner des coups de pied, réclamant nos habits. Je portais même un enfant. Le commandant a commencé à me battre et m'a dit de descendre l'enfant. Puis, il m'a prise dehors et m'a violée. »<sup>15</sup> Une semaine après, le 6 septembre, les attaquants sont retournés, cette fois-ci brandissant des haches. Ils ont violé puis tué une autre femme et blessé trois autres personnes, dont un jeune garçon. D'après ce que racontent des témoins, les combattants rwandais auraient été rejoints, pour une ou plus de ces attaques, par les combattants congolais locaux, connus sous le nom des Mayi Mayi, qui ont pris les armes les premières années de la guerre pour combattre contre les soldats de l'armée rwandaise et les forces du RCD-Goma<sup>16</sup>. Par suite à ces attaques répétées, quelque 2.000 civils ont fui leurs domiciles et se sont réfugiés dans la ville de Walungu<sup>17</sup>.

Les combattants Rasta ont enlevé Maria, âgée de dix-sept ans, avec sa cousine le 22 décembre 2003. Ils l'ont gardée pendant plus de dix mois, la violant de façon répétée. Elle a raconté à un chercheur de Human Rights Watch qu'un groupe d'une trentaine d'hommes armés parlant Kinyarwanda et un peu de Swahili l'ont gardée avec vingt et

---

<sup>13</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 19 novembre 2004.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 18 novembre 2004.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Ibid.

une autres filles dont ils ont également abusé sexuellement à maintes reprises. Marie a dit :

J'ai été kidnappée pendant la nuit et prise avec ma cousine. Nous étions attachées à leurs ceintures<sup>18</sup>. Ils nous ont amenées où ils vivaient. Chaque nuit, nous étions obligés de déménager parce qu'ils avaient peur que les soldats ne les attaquent à partir de Walungu. C'était difficile parce que les hommes battaient les femmes. Ils surveillaient bien les femmes. Nous étions accompagnées pour aller puiser de l'eau et même à la toilette... . Il y avait seulement un homme qui abusait de moi. Quand il voulait coucher avec moi, il le faisait sauvagement. Une seule nuit, il pouvait abuser de moi cinq fois même<sup>19</sup>.

Quand l'armée congolaise a attaqué la région où les Rastas avaient fait leur camp à la fin octobre 2004, Maria a réussi à s'échapper et a trouvé refuge dans la ville de Walungu. Elle s'est retrouvée enceinte à la suite des viols dont elle avait fait l'objet<sup>20</sup>.

A l'instar de beaucoup de groupes armés à l'est du Congo ces dernières années, les FDLR ont imposé des « taxes » illicites et systématiquement pillé les biens de la population locale quand elles ont pris le contrôle d'une région, ce qui a accru la misère des communautés déjà appauvries. Les combattants des FDLR ont fait payer l'accès aux marchés et, par occasion, ont pillé les marchés eux-mêmes. A Mulamba, une région au sud de Walungu, les combattants des FDLR ont exigé de chaque localité approximativement six dollars américains (US \$6) et cinquante kilos de farine. Ils ont demandé par la suite un dollar de plus par personne comme « taxe de guerre », somme qui dépasse le revenu hebdomadaire de la plupart des résidents locaux<sup>21</sup>. D'après les rapports des représentants des Nations Unies, les civils ont été par moments forcés de payer aux FDLR une large part de leurs profits du gisement du coltan<sup>22</sup>, une des rares activités génératrices de revenu de la région<sup>23</sup>.

### ***Abus par les FARDC et les ex-groupes Mayi Mayi***

L'armée congolaise, les FARDC, est une seule armée juste au niveau des papiers. Elle est actuellement au stade de sa formation avec pour recette les forces des divers

---

<sup>18</sup> Ceci visait à empêcher toute possibilité de fuir.

<sup>19</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 18 novembre 2004.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17-19 novembre 2004.

<sup>22</sup> Coltan, un mélange de columbite et de tantalite, est un minerai rare et actuellement très coûteux utilisé dans la fabrication des téléphones cellulaires et autre équipement technique.

<sup>23</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 17 novembre 2004.

mouvements rebelles qui ont signé l'Accord de Prétoria en 2002. Les troupes FARDC à Walungu comprennent un large contingent des forces anciennement partie du Mouvement pour la Libération du Congo (ex-MLC), ensemble avec d'autres dans le temps partie des forces du RCD-Goma, et d'autres appartenant au groupe de la milice locale connue sous le nom de Madundu-40.

Le Colonel Kyembwa Wa Kagela, de l'ex-armée nationale Congolaise (FAC), est à la tête de l'opération des FARDC à Walungu, avec un commandant des opérations sous ses ordres au départ membre du Mudundu-40<sup>24</sup>.

Les forces des FARDC sont venues à Walungu le 2 juin 2004 après avoir été boutés hors de la capitale provinciale du Bukavu par une mutinerie parmi les autres troupes des FARDC, anciennement membres des forces du RCD-Goma<sup>25</sup>.

Alors qu'ils battaient en retraite vers Walungu, les soldats des FARDC ont violé beaucoup de femmes et dépouillé de leurs biens les populations locales. Treize victimes de la violence sexuelle par les soldats des FARDC ont été plus tard soignées à un centre de santé local à Walungu. Elles constituent un petit nombre du total des victimes d'après les activistes locaux des droits de la femme<sup>26</sup>. Les organisations des femmes ont confié à un chercheur de Human Rights Watch que le Général Budja Mabe des FARDC s'est adressé à la population à Walungu peu après l'arrivée de ses troupes et a demandé pardon pour la conduite des soldats. Il a avoué qu'il n'avait pas eu de contrôle efficace sur ses hommes<sup>27</sup>. Au cours de la même période, les soldats des FARDC ont pillé les maisons, les bureaux et les magasins dans la ville de Walungu, passant à tabac quiconque ne se conformait pas à leurs exigences. Un résident local a dit : « Les soldats se sont rendus à chaque maison et ont demandé des vaches, des chèvres et de l'argent. Ils m'ont pris mes quatre chèvres, des poulets, vingt-cinq dollars américains (US \$ 25), des meubles, tout. Ils ont demandé deux mille dollars américains (US \$ 2,000). Quand j'ai dit que je n'avais rien, ils se sont mis à me battre. J'ai passé deux mois à l'hôpital [suite aux blessures]. »<sup>28</sup>

---

<sup>24</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu et Walungu, novembre 2004.

<sup>25</sup> Voir le Rapport de Human Rights Watch, « Crimes de guerre à Bukavu », juin 2004.

<sup>26</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu, 20 et 21 juillet 2004 et Walungu, 17-19 novembre 2004.

<sup>27</sup> Interview de Human Rights Watch, organisations des femmes de Bukavu, 21 juillet 2004.

<sup>28</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 18 novembre 2004.



Le 16 novembre, les troupes FARDC qui étaient venues au marché de Mulamba dans le cadre de l'opération de désarmement des combattants rwandais ont pillé des biens des commerçants sur place<sup>29</sup>.

Au sein des nouvelles forces congolaises unifiées se trouvent les ex-combattants des Mayi Mayi, un groupe qui a aussi commis de graves abus contre la population. En octobre 2004, un combattant Mayi Mayi a violé huit jeunes enfants à Walungu. Il a été arrêté et était supposé être traduit en justice, mais plusieurs semaines plus tard un activiste des droits de l'homme a vérifié le cas mais n'a pu le localiser à aucun lieu militaire de détention<sup>30</sup>.

Le 18 novembre, les troupes FARDC ont arbitrairement arrêté un chef des villageois de Budodo alors en séjour temporaire dans le stade de Walungu après qu'il eut fui les attaques des combattants armés rwandais décrits ci-haut. Il était accusé de collaboration – collaboration peu vraisemblable- avec les assaillants qu'il avait fuis. Par le passé, il avait dénoncé et les attaques par les groupes armés rwandais et la collaboration des Mayi Mayi avec ces groupes<sup>31</sup>. Les troupes FARDC, probablement non contentes du fait qu'il avait attiré l'attention sur leur collaboration passée avec les groupes armés rwandais, étaient responsables de son arrestation. Les membres du personnel de la MONUC sont intervenus et il a été relâché plus tard le même jour<sup>32</sup>.

### **Désarmer les groupes armés rwandais**

Le gouvernement Congolais a la responsabilité d'assurer la sécurité au Congo de l'est, comme partout ailleurs dans le pays. A cet effet, il doit désarmer et démobiliser beaucoup de groupes armés, pas seulement ceux d'origine rwandaise. Mais, conformément à l'Accord de Lusaka et au Protocole de Prétoria, une autre responsabilité lui incombe : désarmer et rapatrier les groupes armés rwandais. La communauté des donateurs internationaux, soucieuse d'éviter toute autre intervention rwandaise au Congo, a exercé beaucoup de pression sur le gouvernement congolais, peu après la mutinerie de Bukavu en juin 2004, pour qu'il intensifie ses efforts de désarmement.

---

<sup>29</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 17-19 novembre 2004.

<sup>30</sup> Interview de Human Rights Watch, Walungu, 17 novembre 2004.

<sup>31</sup> Interviews de Human Rights Watch, Walungu, 18 novembre 2004.

<sup>32</sup> Ibid.

### ***Les relations du gouvernement congolais avec les groupes armés rwandais***

Les soldats congolais sont enjointes de désarmer les combattants armés rwandais alors que, par le passé, ils ont été leurs alliés dans les opérations militaires contre les troupes rwandaises et le RCD-Goma. En 2002, le gouvernement congolais a, soit-disant, accepté d'arrêter la coopération et l'approvisionnement en armes aux groupes armés rwandais. Les membres de ces groupes devaient être désarmés, démobilisés, rapatriés et réintégrés au Rwanda, processus connu sous le nom de DDRRR. Néanmoins, à en croire certains témoins, pas plus tôt que juin 2004, les soldats de l'armée congolaise ont fait appel aux groupes armés rwandais quand les troupes du RCD-Goma ont attaqué les autres troupes de l'armée congolaise à Bukavu<sup>33</sup>. A deux occasions, quand les officiers des FARDC se sont rencontrés avec les groupes armés rwandais, soit-disant pour les persuader de déposer les armes sans quoi une attaque militaire serait lancée contre eux, ces officiers, d'après ce qu'on rapporte, auraient échoué à faire passer le message avec clarté et fermeté. De sources locales, le Général Budja Mabe, commandant de la Dixième Région Militaire de l'armée Congolaise, était au départ peu disposé à directement confronter les leaders Hutu rwandais. Il a plutôt préféré laisser l'affaire à la charge de la MONUC<sup>34</sup>.

### ***Un nouveau mandat pour la MONUC***

En juillet 2003, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé la MONUC, suivant la résolution 1493, d'aider et participer dans le programme de désarmement et du retour au Rwanda des Hutu rwandais sur base de rapatriement volontaire. Jusqu'à décembre 2004, quelque 3.900 ex-combattants rwandais avaient été rapatriés, mais pas tous par le biais du programme de la MONUC<sup>35</sup>. Après que des enquêteurs des Nations Unies eurent établi que le Rwanda avait joué un rôle dans la mutinerie de Bukavu en juin 2004, les acteurs internationaux se sont plus engagés à sortir les groupes armés rwandais du Congo afin de limiter les prétextes des Rwandais pour intervenir encore<sup>36</sup>. En août 2004, le Secrétaire Général des Nations Unies a informé le Conseil de Sécurité que le rapatriement volontaire ne résoudrait pas le problème « dans les délais acceptables. » Il a recommandé une approche plus solide<sup>37</sup>.

---

<sup>33</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu, 21 juillet, Walungu, 18 novembre 2004.

<sup>34</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu 19 novembre 2004.

<sup>35</sup> Statistiques sur le rapatriement préparées par la MONUC, 6 décembre 2004.

<sup>36</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bruxelles, 7 et 8 octobre 2004.

<sup>37</sup> Troisième rapport spécial du Secrétaire Général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies dans la République Démocratique du Congo, 16 août 2004, S/2004/650.

Le Rwanda a insisté, à plusieurs reprises, pour que les groupes armés rwandais soient désarmés et démantelés. Cependant, les représentants des Nations Unies ont fait remarqué, du côté des militaires et représentants rwandais et de ceux du RCD-Goma, la volonté de ne pas coopérer aux efforts de désarmement et ce pour des années.

A six occasions au moins, les soldats rwandais ou du RCD-Goma sont intervenus pour empêcher les représentants de la MONUC de terminer les procédures convenues pour contacter, rencontrer ou transporter les candidats au désarmement et au rapatriement au Rwanda<sup>38</sup>. Il est arrivé une fois, au Sud Kivu, que le RCD-Goma bloque à la MONUC l'accès à un site où avaient été rassemblés, pour démobilisation, les combattants armés rwandais. Les troupes du RCD-Goma ont arrêté quelques-uns des combattants avant de disperser le reste<sup>39</sup>. Quand une délégation du Conseil de Sécurité a rencontré le Président Kagame en 2003, l'ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies a demandé à Kagame d'expliquer certains de ces cas, mais il n'a pas reçu de réponse satisfaisante<sup>40</sup>.

Pour rendre le programme de désarmement plus efficace, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a renforcé et clarifié, en octobre 2004, le mandat de la MONUC. En vue d'appuyer les opérations des FARDC, le Conseil a autorisé le recours à tous les moyens nécessaires à l'accomplissement du désarmement<sup>41</sup>. Quelques représentants de la MONUC y voient l'idée que le mandat leur permet le recours à la force dans l'assistance de l'armée congolaise dans les opérations de désarmement. D'autres par contre, dont apparemment quelques diplomates internationaux, voient les choses d'un autre œil : ils croient que la MONUC n'a pas la capacité pour de telles opérations et que c'est manquer de réalisme que de s'attendre à ce qu'elle puisse les mener à bien<sup>42</sup>.

Peu avant que la MONUC et les FARDC aient commencé l'opération de désarmement au Sud Kivu, les représentants de la MONUC au Nord Kivu ont commencé à atteindre de meilleurs résultats que par le passé en ce qui concerne le désarmement volontaire. A partir du mois d'octobre, ils ont enregistré plus d'effectifs dans l'enregistrement pour le désarmement et la démobilisation, atteignant de quarante à cinquante combattants par semaine. Au mois de novembre, ils étaient en train de faire les préparatifs pour le

---

<sup>38</sup> Interviews de Human Rights Watch, représentants de l'ONU, Bukavu, Goma, et Kinshasa, octobre et novembre 2004.

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Interview de Human Rights Watch, diplomates internationaux, New York, juillet 2003.

<sup>41</sup> Résolution 1565 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 1 octobre 2004, S/RES/1565, paras. 5 et 6.

<sup>42</sup> Voir les déclarations du Conseil de Sécurité lors d'une visite au Rwanda, novembre 2004; interviews de Human Rights Watch, Bukavu, novembre 2004 et par téléphone à Kinshasa, décembre 2004; Rapport de l'International Crisis Group, "Back to the Brink in the Congo," 17 décembre 2004.

désarmement et le retour au Rwanda d'un groupe de plusieurs centaines de combattants et des personnes à leur charge.

Les autorités rwandaises étaient au courant du succès grandissant de ce programme puisque des officiers de l'armée rwandaise participaient à la sélection des candidats pour le programme de désarmement<sup>43</sup>.

Le 21 novembre, le chef de la délégation du Conseil de Sécurité en visite à Kigali a évoqué encore une fois l'assistance de la MONUC dans le « désarmement volontaire. » Le président Kagame a immédiatement répliqué que le rapatriement volontaire avait échoué<sup>44</sup>. Le 23 novembre, les représentants rwandais ont signifié aux diplomates internationaux que le Rwanda allait intervenir encore au Congo pour éliminer la présumée menace des groupes armés rwandais<sup>45</sup>.

### ***L'opération de désarmement à Walungu***

L'opération conjointe pour désarmer les groupes armés à Walungu a démarré au début du mois de novembre avec la combinaison d'une démonstration et d'un effort accru d'information sur le programme de démobilisation, effort appelé « sensibilisation ». Ces activités étaient dénommées « répétition générale » en vue d'une phase à venir de collaboration pour désarmement forcé. La MONUC a mis en place un centre conjoint de commandement et de contrôle, avec les troupes des FARDC dans la ville de Walungu. Ensemble avec les soldats des FARDC, les troupes de la MONUC ont fait des patrouilles conjointes et des rencontres de haut niveau, également conjointes, avec les leaders des groupes armés rwandais.

Connaissant les liens entre les ex-Mayi Mayi et les groupes rwandais, les FARDC ont commencé à remplacer les Mayi Mayi par les autres troupes sans passé de collaboration avec eux<sup>46</sup>. On s'attendait à ce que deux autres bataillons de la MONUC arrivent aussi bientôt au Sud Kivu pour appuyer davantage l'opération.

---

<sup>43</sup> Interviews de Human Rights Watch avec les représentants de la MONUC, 3 et 7 décembre 2004.

<sup>44</sup> Integrated Regional Information Network (IRIN), "Rwanda: Voluntary repatriation of Hutu rebels has failed, Kagame says," 22 novembre 2004.

<sup>45</sup> Interview de Human Rights Watch, par téléphone, Washington, D.C., 24 novembre 2004.

<sup>46</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu et Walungu, novembre 2004.

Au début de décembre, seuls dix combattants armés rwandais environ s'étaient portés volontaires pour la démobilisation dans la région de Walungu<sup>47</sup>. Impatient suite au manque de succès dans sa région, le commandant des FARDC au Sud Kivu a dit que les combattants armés rwandais étaient en train de se moquer de la MONUC et de l'armée congolaise. Il a lancé l'appel à passer immédiatement à l'usage de la force<sup>48</sup>. D'autres voix, à l'extérieur de l'Afrique centrale, se sont exprimées en faveur de cette option. Le ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afrique du Sud a lancé un appel à l'ONU de passer au désarmement forcé, exhortant en même temps le gouvernement rwandais à ne pas envoyer plus de troupes au Congo<sup>49</sup>.

Même au niveau actuel, limité, des opérations, les FARDC ont rencontré de sérieux problèmes d'ordre organisationnel. L'armée ne constitue pas encore une force de combat unifiée, bien entraînée : les troupes issues des ex-mouvements rebelles sont plus loyales à leurs mouvements d'origine qu'au gouvernement national. Interrogé sur des troupes sous son commandement, un officier ne savait ni le nombre de ses hommes, ni même le lieu des unités sous ses ordres<sup>50</sup>. Dans certaines unités, les soldats n'ont pas été enregistrés, ce qui rend difficile l'établissement de la responsabilité pour les abus qu'ils pourraient commettre. D'après les officiers et des FARDC et de la MONUC, les troupes des FARDC au Sud Kivu manquent d'équipement de communication et d'appui logistique, y compris la ration alimentaire adéquate<sup>51</sup>. D'innombrables exemples constatés partout dans cette région ces dernières années le démontrent, les soldats en carence d'approvisionnements et sans discipline recourent souvent au pillage des civils.

La MONUC n'a ni la capacité ni la responsabilité de fournir le matériel dont les FARDC ont besoin. Elle n'a pas non plus assez de troupes pour en doter les agents du maintien de la paix et pour accompagner toutes les opérations des FARDC. A l'occasion des interviews avec un chercheur de Human Rights Watch, le personnel de la MONUC était incertain quant à la façon dont il assurerait des mesures disciplinaires à l'endroit des soldats des FARDC qui ont contrevenu aux ordres ou ont commis des abus<sup>52</sup>. Ils ont dit que les décisions concernant l'opération seraient prises conjointement par les officiers de

---

<sup>47</sup> Interview, par téléphone, de Human Rights Watch avec un représentant de la MONUC, 3 décembre 2004.

<sup>48</sup> Integrated Regional Information Network (IRIN), DRC-Rwanda: "Kabala to send troops to counter threat from Rwanda," 30 novembre 2004.

<sup>49</sup> "Disarm Rwandan rebels in DRC," *The Independent*, 25 novembre 2004.

<sup>50</sup> Interview de Human Rights Watch avec un officier des FARDC, Walungu, 19 novembre 2004.

<sup>51</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu, 11 novembre et Walungu, 19 novembre 2004.

<sup>52</sup> Interviews de Human Rights Watch, militaires et personnel de la MONUC, Bukavu 11-15 novembre 2004.

la MONUC et des FARDC<sup>53</sup>. A titre de partenaires dans l'opération de commandement et de contrôle de Walungu, les officiers de la MONUC partagent aussi la responsabilité de la conduite des troupes dans l'opération conjointe.

### **Besoin de protéger les civils**

Les forces de la MONUC et des FARDC ont toutes deux la responsabilité de protéger les civils dans les zones qu'elles contrôlent effectivement. Elles doivent agir conformément aux exigences des droits humains internationaux et de la loi humanitaire. La présence des troupes de la MONUC aide à décourager quelque violence contre des civils, mais cela ne suffit pas comme garantie de protection contre les abus. A ce qu'il semble, ni la MONUC, ni les FARDC n'ont de plans mis en place pour protéger les populations civiles à Walungu, que ce soit contre les abus éventuels par leurs propres troupes ou à la suite des attaques de représailles par les combattants des groupes armés rwandais<sup>54</sup>.

Les combattants du FDLR ont affirmé qu'ils résisteront aux nouvelles opérations par les FARDC et la MONUC et au moins un de leurs leaders, répondant au nom de Commandant Bonheur, a déjà menacé de représailles contre les civils si la MONUC et les FARDC recourent à la force contre ses combattants<sup>55</sup>. Un administrateur local a rapporté qu'après une opération militaire précédente menée par les FARDC contre les combattants rwandais à Lemera à la mi-avril 2004, ces derniers ont répliqué en tuant au moins douze civils<sup>56</sup>.

Les attaques de Budodo à la fin du mois d'août et en septembre 2004, ci-haut décrites, ont eu lieu encore après le début de l'opération de désarmement des FARDC et de la MONUC. Quoique les soldats des FARDC aient été basés à Budodo, depuis le début de novembre et après, ils ont été incapables de protéger les civils de ces attaques. Les combattants armés rwandais ont tué une personne, du nom de Lumamira Antoine, et plusieurs jours après, le 16 novembre, ils ont kidnappé le directeur d'une école primaire et sa femme<sup>57</sup>. Les sources locales rapportent que quand les soldats des FARDC

---

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Interviews de Human Rights Watch, Bukavu, 11-15 novembre; Walungu, 17-19 novembre; Kinshasa, 7 décembre 2004.

<sup>55</sup> Interviews de Human Rights Watch, Kinshasa, 3 et 7 décembre 2004.

<sup>56</sup> Ibid; IRIN, "DRC-RWANDA: Army kills 39 Rwandan Hutu rebels in east," 27 avril 2004 cite des témoins faisant état de quinze civils tués par les rebelles battant en retraite.

<sup>57</sup> Ibid.

participant à l'opération de désarmement ont rencontré les combattants armés rwandais, ils ont simplement vérifié leurs papiers avant de les laisser passer. Les habitants de la région ont encore trop peur pour dormir dans leurs maisons ; ils préférèrent plutôt chercher refuge dans la forêt. Dans un cas toujours non résolu, les soldats des FARDC ont ouvert le feu, non sur des combattants, mais sur deux filles qui se cachaient dans la forêt, tuant une d'entre elles<sup>58</sup>.

Un nombre important des combattants dans les rangs des groupes armés rwandais sont des enfants de moins de dix-huit ans, ce qui pose un autre problème quant à l'usage de la force pour les désarmer<sup>59</sup>. Les soldats de la MONUC et des FARDC pourraient se trouver en train de combattre contre des enfants soldats et n'auraient pas donné l'attention qu'il faut aux mesures nécessaires pour protéger ces mineurs des dommages lors des hostilités.

Les FARDC et la MONUC ont entrepris de désarmer les groupes armés rwandais en partie pour mettre fin à leurs abus contre les populations congolaises locales. Dans la conduite de ces opérations de désarmement, elles doivent prendre des mesures nécessaires pour protéger les civils afin que ces populations mêmes qu'elles entendent aider ne souffrent pas de plus de dommages de leurs efforts.

## **Recommandations**

### ***Au gouvernement congolais :***

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les forces armées congolaises agissent totalement en conformité avec les droits humains internationaux et avec la loi humanitaire. Mener des enquêtes et traduire en justice de façon satisfaisante toute violation de la loi internationale ou nationale.
- S'assurer que les FARDC reçoivent la ration alimentaire adéquate et tout autre approvisionnement pour minimiser le risque de leur pillage de la population civile.
- En coopération avec la MONUC, développer une stratégie pour la protection des civils, un plan adéquat pour l'assistance humanitaire aux populations déplacées, et un programme de démobilisation des enfants soldats comme partie de l'opération conjointe de désarmement.

---

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> Interview de Human Rights Watch, 16 décembre 2004; Déclaration par le Représentant Permanent de la République du Rwanda auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 29 novembre 2004.

**Aux groupes armés rwandais :**

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que tous les combattants sous vos ordres se conforment à la loi humanitaire internationale. Tenir responsables de leurs actes ces combattants qui violent cette loi.
- Cesser immédiatement le recrutement de tous les enfants de moins de dix-huit ans et leur déploiement dans des conflits armés. Identifier tous les enfants de moins de dix-huit ans actuellement affiliés à vos forces et les remettre à l'UNICEF et autres agences de protection de l'enfant pour soins, protection et réintégration dans la vie civile.

**A la MONUC :**

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que toutes les forces se conforment à la loi humanitaire internationale et que le personnel qui commet des violations est puni de façon appropriée. Contrôler de très près les actions des forces des FARDC lors des opérations conjointes en vue d'éviter les violations de la loi humanitaire internationale et contrôler les poursuites en justice de toute personne accusée de tels abus.
- Développer en toute urgence une stratégie pour la protection des civils lors des opérations conjointes avec les FARDC. Vous assurer que le personnel de la MONUC en provenance de la division des Droits Humains et de la Protection de l'Enfant sont partie intégrante de la planification et de l'exécution de telles opérations.
- Donner des règlements clairs d'engagement à l'intention des agents de maintien de la paix de la MONUC participant aux opérations conjointes de désarmement comme celle menée à Walungu. Clarifier la structure du commandement opérationnel pour des opérations conjointes de désarmement dans le but de s'assurer de l'établissement des responsabilités.
- Coordonner, avec les autres acteurs onusiens et internationaux, la planification d'une réponse humanitaire adéquate au déplacement potentiel résultant des opérations conjointes MONUC/FARDC.
- Conjointement avec l'UNICEF, identifier les enfants soldats et les remettre à l'UNICEF et autres agences de protection de l'enfant pour soins, protection et réinsertion dans la vie civile.



***Au Conseil de Sécurité des Nations Unies :***

- S'assurer que la MONUC est dotée de forces nécessaires et expérimentées et que ces forces sont convenablement équipées et approvisionnées pour remplir leur mandat.
- Contrôler activement et promouvoir le respect, par le Congo, le Rwanda, et autres acteurs régionaux, des Accords de Lusaka, de l'Accord de Prétoria et d'autres accords subséquents, dont la déclaration de novembre 2004 faite à Dar-Es-Salaam portant sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs.